ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 227

présenté par

Mme Sas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

ARTICLE 20

Substituer à l'alinéa 5 les quatre alinéas suivants :

« *b*) comme carburant ou combustible à bord des aéronefs à l'exclusion des aéronefs de tourisme privé et ceux effectuant des liaisons intérieures sur le territoire métropolitain. L'exonération s'applique aux liaisons soumises aux obligations de service public mentionnées à l'article R. 330-7 du code de l'aviation civile et aux aéronefs utilisés pour les besoins des autorités publiques.

« Cette disposition entre en vigueur progressivement comme suit :

«

2014	25 %*
2015	50 %*
2016	75 %*
À partir de 2017	Suppression totale de l'exonération

^{« *} du montant de l'exonération des taxes intérieures de consommation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de mettre fin à une anomalie selon laquelle le carburant des avions serait totalement détaxé. S'il faut une négociation internationale pour revenir sur cet état de fait pour les vols internationaux ART. 20 N° 227

 état de fait totalement contradictoire avec tous les objectifs affichés lors des différents sommets mondiaux de lutte contre le changement climatique – rien n'empêche le législateur d'instaurer un régime normal pour les vols intérieurs.

En effet, le transport aérien est aujourd'hui le mode de transport qui émet le plus de CO2 par passager transporté. Cela serait d'autant plus logique de taxer le transport par avion que le Grenelle de l'environnement avait identifié le fait que le transport ferroviaire est plus adapté aux déplacements sur le territoire métropolitain : cela est d'autant plus vrai avec l'avènement d'un réseau TGV.

Le kérosène est le seul carburant à échapper totalement à toute taxe alors que les autres carburants sont tous taxés à des degrés divers. Il s'agit donc de rétablir une fiscalité plus conforme aux objectifs de lutte contre le changement climatique que la France s'est donnée lors de l'adoption des lois Grenelle. Il s'agit aussi indirectement d'orienter les transports de personnes ou de marchandises prioritairement, vers des modes de transports beaucoup plus sobres comme le train.

Liste des liaisons aériennes sous OSP:

LIAISONS	Exploitant	
liaisons métropolitaines radiales hors Corse 11		
Agen - Paris (Orly)	Airlinair	
Annecy - Paris (Orly)	Air France	
Aurillac - Paris (Orly)	Airlinair	
Brive - Paris (Orly)	Airlinair	
Castres - Paris (Orly)	Airlinair	
Lannion - Paris (Orly)	Airlinair	
Le Puy - Paris (Orly)	Hex'Air	
Limoges - Paris (Orly)	Airlinair	
Périgueux - Paris (Orly)	Twin Jet	
Rodez - Paris (Orly)	Brit Air	
Tarbes - Paris (Orly)	Brit Air	
liaisons métropolitaines transversales 5		
Brest – Ouessant	Finist'Air	
Castres – Rodez – Lyon	Hex'Air	
La Rochelle – Poitiers – Lyon	Airlinair	
Le Havre – Lyon	Chalair	
Lorient – Lyon	Brit Air	
liaisons Corse - métropole	12	
Ajaccio - Paris (Orly)	groupement AF - CCM	
Ajaccio - Marseille	CCM	
Ajaccio - Nice	CCM	
Bastia - Paris (Orly)	groupement AF - CCM	
Bastia - Marseille	CCM	
Bastia - Nice	CCM	
Calvi - Paris (Orly)	groupement AF - CCM	
Calvi - Marseille	CCM	
Calvi - Nice	CCM	
Figari - Paris (Orly)	groupement AF - CCM	

ART. 20 N° 227

Figari - Marseille CCM Figari - Nice CCM

liaisons intérieures aux DOM 4

Cayenne - Maripasoula

Cayenne - Saül

Cayenne - Grand Santi CAIRE (sous la marqueAir Guyane Express)

St Laurent-du-Maroni - Grand

Santi

liaisons métropole - DOM

Guadeloupe - Métropole Air France, Corsair, Air Caraïbes

Guyane - Métropole Air France, Air Caraïbes

Martinique - Métropole Air France, Corsair, Air Caraïbes Réunion - Métropole Air France, Air Austral, Corsair

liaisons au départ de Strasbourg gérées par le MAEE 4

Strasbourg – Copenhague

Strasbourg – Amsterdam Régional CAE Strasbourg – Madrid Air Nostrum

Strasbourg – Prague CSA

Total au 1^{er} juillet 2011 40